

La Chambre d'agriculture de Haute-Saône est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le n°IFO1762 dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.



Les conseils contenus dans ce bulletin sont basés sur les observations des parcelles de référence du BSV. Ils sont à adapter en fonction de votre propre situation.

Si non spécifié, il faut considérer une absence d'alternatives à l'application de produits phytosanitaires. Toutes les méthodes de lutte alternatives à la chimie sont consultables sur les guides cultures des chambres d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté.



METEO

Douceur après 7 à 17 mm, ça va pousser !

[Sencrop à l'essai](#)



[Pluie et températures](#)



[Prévisions saisonnières](#)



50 nuances de green





Stade et état des cultures

Les colzas ont poussé. Il reste encore des parcelles au stade D1. La floraison est encore loin !

Les colzas sont globalement au stade D2 – inflorescence principale dégagée



Insectes – Charançon de la tige

On trouve encore quelques individus dans quelques cuvettes. Le vol a été finalement faible.

On trouve dans la parcelle la plus à risque 25% de plantes piquées (plutôt nutrition) dans la zone sans insecticide. Les œufs restent rares.

Quelques parcelles n'ont pas reçu d'insecticide grâce à la surveillance des cuvettes et des piqures.

Piqures de charançon juste au-dessous d'une galerie de larve de grosse altise



Piqures de charançon à la base des pétioles



Piqures de charançon à la base des pétioles



Œufs de charançon de la tige



Conseil

Il est trop tard pour intervenir spécifiquement contre cet insecte même dans les secteurs tardifs.

Insectes - méligèthes

Les **bêtes noires** (**méligèthes**) sortent massivement lors de 3- 4 journées consécutives à des températures max supérieures à 18°C. **On aura une journée proche des 20 degrés cette semaine, on devrait donc assister à un début de vol.**

Le vol sera peut-être modeste. En effet, les conditions météo exécrables de mai 2021 ont peut être éliminé un grand nombre de larves de méligèthes.

Conseil

Ne pas stresser ! Ne pas se précipiter ! Il se peut que le vol soit plutôt faible.

Il convient d'attendre que les méligèthes s'installent avant d'appliquer un insecticide.

De plus les colzas ont de l'eau et à manger et ils pousseront rapidement.

Nous sommes plutôt sur le scénario de mars 2020 mais avec des colzas plus en retard : D2 en 2022 au lieu de E en 2020 à la mi-mars.

- **Surveiller davantage les parcelles les plus en avance et attendre le stade E (inflorescence dégagée et boutons floraux développés) pour évaluer au mieux le risque et décider de faire ou non un insecticide. Les parcelles tardives au stade D1 D2 ne devraient pas subir trop de dégâts.**
- **Surveillez toutes les parcelles, qu'elles soient isolées ou non.**
- **Les colza sont globalement en bonne santé, on a à manger et à boire et vont pousser. Dans ce cas, un risque existe si :**
 - o **plus de 10 méligèthes par inflorescence sur beau colza**
 - o **beaucoup de boutons sont perforés et floraison qui tarde à démarrer**

Il est possible d'attendre le prochain bulletin.

Laissez des témoins non traités !

Abeille 2021



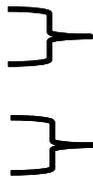
Les abeilles sont réveillées mais elles n'ont pas grand-chose à manger... - 2022



Liste des spécialités ayant la mention abeille et efficaces sur méligèthes. Produits à privilégier

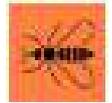


- [MAVRIK SMART](#) 0.2 l/ha
- [TREBON 30 EC](#) 0.2 l/ha



Spécialité soft vis-à-vis des pollinisateurs
 2 applications autorisées par campagne
 Traiter le soir après le coucher du soleil

1 seule application autorisée par campagne
 Traiter le soir après le coucher du soleil



Liste des spécialités homologuées sur méligèthes mais interdites d'utilisation en présence de fleurs :

- NEXIDE
- KARAKAS



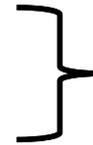
Pas de mention abeille
 Ne pas utiliser ces spécialités sur parcelles avec présence de fleurs
Inefficace contre les méligèthes

- [STEWARD - EXPLICIT EC](#)



Pas de mention abeille
 Ne pas utiliser ces spécialités sur parcelles avec présence de fleurs
 Traiter le soir après le coucher du soleil
 ZNT Riverains de 20 m
Efficacité insuffisante

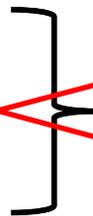
- [BORAVI WG](#)



Pas de mention abeille. **Inefficace sur méligèthes**
 Ne pas utiliser ces spécialités sur parcelles avec présence de fleurs
 Eviter d'utiliser cette spécialité, toxique pour l'utilisateur.
A réserver pour la lutte contre les grosses altises
 ZNT Riverains de 20 m

Liste des spécialités ayant la mention abeille mais inefficaces sur méligèthes :

- DUCAT
- FURY 10 EW
- KARATE ZEON
- MAGEOS MD
- DECIS EXPERT et PROTECH
- SUMI ALPHA
- MANDARIN PRO



Inefficaces contre les méligèthes

Les insecticides les plus efficaces contre les méligèthes sont MAVRIK et TREBON !

Efficacité méligèthes à T+3-5 jours synthèse 2006-2020



| | TREBON 30 EC vs MAVRIK (17) | BORAVI WG 1.0 vs MAVRIK (14) | STEWARD vs MAVRIK (13) |
|---|-----------------------------|------------------------------|------------------------|
| > | 12% | 7% | 0% |
| ≥ | 24% | 7% | 23% |
| = | 40% | 36% | 39% |
| ≤ | 12% | 22% | 15% |
| < | 12% | 28% | 23% |

() nombre essais

- A T+3-5 jours, TREBON 30 EC est comparable à la référence MAVRIK FLO/SMART
- BORAVI WG 1.0 kg/ha et STEWARD sont inférieurs à T+3-5 jours.
- Esfenvalérate : évaluation en cours





Attention au respect de la réglementation « abeille ».

- Les colzas sont proches de la floraison, il convient donc de ne pas utiliser les spécialités insecticides qui n'ont pas la mention abeille sur des colzas avec présence de fleur dans la parcelle.
Bien lire les étiquettes de produits !
Les abeilles butinent à partir de 11°C. Si nécessaires, les traitements doivent être réalisés tard le soir et dans les 3 heures qui suivent le coucher du soleil pour préserver les autres pollinisateurs.
- Ne pas mélanger les insecticides et les fongicides sur colza.

Réglementation pour la protection des insectes pollinisateurs, ce qui change pour les applications durant la floraison ([cliquez](#))

11 mars 2022

Le plan national en faveur des insectes pollinisateurs a été rendu public en novembre 2021. Il a pour objectif de mieux protéger ces insectes et d'enrayer leur déclin et s'articule autour de 6 axes.

Parmi ceux-ci, l'axe 5 concerne une révision de la réglementation encadrant l'évaluation et l'utilisation des produits phytosanitaires (arrêté du 28 novembre 2003 dit « arrêté abeille »). Ainsi, ce plan « pollinisateurs » s'est accompagné le 20/11/2021 de la publication au J.O. d'un nouvel arrêté relatif à la protection des abeilles et des autres insectes pollinisateurs et à la préservation des services de pollinisation lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

Fongicides et herbicides issus de la chimie ou du biocontrôle désormais concernés par la réglementation des applications à floraison

Alors que l'arrêté de 2003 réglementait seulement l'utilisation des insecticides et acaricides, le nouvel arrêté demande à L'ANSES d'évaluer, de la même façon, le risque pour les insectes pollinisateurs (effets aigus ou chroniques) associé à l'application de fongicides et d'herbicides sur les cultures dites « attractives ». L'autorisation de pulvérisation de fongicides et d'herbicides sur les cultures attractives en floraison sera donc possible à l'avenir uniquement si leur évaluation de risque sur les insectes pollinisateurs conclue à un risque acceptable. Dans ce cas, l'autorisation sera mentionnée dans l'autorisation de mise en marché (AMM) du produit. Les AMM des fongicides et herbicides sont donc amenées à évoluer pour intégrer cette évaluation de risque. Les sociétés devront fournir rapidement (dans un délai de 48 mois) toutes les données nécessaires à l'évaluation par l'ANSES afin de permettre la modification de ces AMM.

Des applications à floraison sous contraintes horaires

Le nouvel arrêté définit également une période pendant laquelle les produits autorisés devront être appliqués sur cultures attractives : 2 heures avant le coucher de soleil défini par l'éphéméride et 3 heures après.

Une application progressive de cette réglementation

A titre temporaire et dans un délai de 6 mois, l'arrêté tolère les applications sans contrainte horaire à condition que la température soit suffisamment basse pour éviter la présence d'abeille (mois, horaires et conditions à mentionner sur le registre).

Cependant, pour les insecticides et les acaricides en particulier, nos recommandations formalisées depuis 2018 (règle FNSEA-PQP-Terrès Inovia) sont de ne pas déroger aux plages horaires de l'arrêté qui correspondent à de bonnes pratiques portogées.

Une liste des cultures non attractives à paraître

L'arrêté se base sur la notion de cultures dites attractives pour les insectes pollinisateurs il s'agit d'espèces qui présentent un intérêt pour les insectes pollinisateurs. La liste des cultures non attractives n'est pas encore parue. Au moment de la consultation publique fin novembre 2021, les cultures non attractives listées étaient les suivantes : Avoine, blé, épeautre, lentille, maïs, orge, pois protéagineux et pois fourrager, ray grass, riz, seigle, soja, triticale, Intorbium et autres hybrides du blé, vigne.

A ce jour, le colza, le tournesol, la féverole, le lin, le lupin et le pois chiche sont donc concernés par ce nouvel arrêté (en attente de la parution de l'annexe à l'arrêté sur les plantes non attractives).

Qu'est-ce que la floraison au sens de l'arrêté ?

Il s'agit non pas du stade de la culture, au sens technique du terme (50% des plantes en fleurs) mais de la période végétative s'étendant de l'ouverture des premiers fleurs à la chute des pétales des dernières fleurs.

Qu'en est-il des mélanges pyréthrinoides et triazoles à floraison ?

L'interdiction du mélange à floraison est toujours d'actualité car définie dans l'arrêté dit « mélange » du 7 avril 2010. Lorsqu'une protection fongicide doit être accompagnée d'une protection insecticide-acaricide, un délai de vingt-quatre heures doit être respecté entre l'application d'un produit contenant une substance active appartenant à la famille chimique des pyréthrinoides et l'application d'un produit contenant une substance active appartenant à la famille chimique des triazoles. Dans ce cas, le produit de la famille des pyréthrinoides est obligatoirement appliqué en premier.

Désherbage

LONTREL : température mini : 15°C. Ajouter 1% d'huile.

La météo de cette semaine sera favorable à l'application de Clopyralid.

Les matricaires se sont développées dans les zones où le colza ne couvre pas le sol



Risque de verse

Conseil

Les triazoles (molécules présentes dans les spécialités homologuées pour lutter contre la verse) utilisées avant la floraison du colza, dans un but de lutte contre les maladies, sont inutiles.

Fertilisation azotée

Conseil azote

Solder si ce n'est pas encore fait !



BLE

Stade et état des cultures

Les blés vont du stade début tallage à épi 1 cm sur quelques rares situations très précoces.
L'épi décolle sur les semis précoces.

Chevignon

Sy Adoration semés 10/10

décollement de l'épi



Blé précédent soja - ACS



*Les 15 premiers cm de sol sont bien noirs !
Enrichis en MO
Superbe structure et belle activité biologique
(vers de terre) !!*



Désherbage

Il reste quelques parcelles à désherber

Fertilisation azotée

Les premiers apports sont quasiment terminés. Dans les secteurs tardifs, certains agriculteurs n'ont toujours pas commencé. Certaines parcelles n'ont reçu que du digestat.

Les apports d'azote du 18/02 sont visibles sur ce blé. Le RSH était quasiment nul sur un horizon, sol superficiel...



Conseil

Le stade épi 1 cm, moment où le blé a besoin d'azote pour toute la phase de montaison, est imminent pour les semis précoces.

Les blés semés tôt pourront avoir reçu la dose X-40 avant une prochaine pluie. Les 40 unités restantes pourront être épandues vers le stade 2 nœuds.

Le risque de volatilisation devrait rester modeste cette semaine (peu de vent).

Risque de verse

Conseil

Seules les variétés sensibles à la verse qui ont levé tôt début octobre, semées épais, méritent d'être surveillées.

Sensibilité variétale

| | |
|---------------------------------------|--|
| Variétés peu sensibles | APACHE / CELLULE / COMPIL / FANTOMAS / FILON / FRUCTIDOR / GARFIELD / GERRY / GIAMBOLOGNIA / KWS EXTASE / IONESCO / LG ARMSTRONG / MUSIK / OREGRAIN / RGT PERKUSSIO / SY ADORATION / RUBISKO / UNIK |
| Variétés moyennement sensibles | AREZZO / CHEVIGNON / COMPLICE / FANTOMAS / GARFIELD / GRAINDOR / HYFI / JUNIOR / LAURIER / LG ABSALON / LG ABRAHAM / LG ASTERION / LG AUDACE / LG AURIGA / MACARON / NEMO / PAKITO / PASTORAL / PRESTANCE / TGT LETSGO / RGT SACRAMENTO / RGT VELASKO / SY ADMIRATION / SY MOISSON / SYLLON |
| Variétés sensibles | ADVISOR / ATTRAKTION / BOREGAR / GONCOURT / HYBELLO / HYSTAR / HYSUN / HYWIN / SOKAL |

Extrait du guide cultures des chambres d'Agriculture Bourgogne Franche-Comté



| Très faible | Impasse | | | | | | 0 | 0 |
|-------------|--|--|--|--|--|--|-----|------|
| Faible | COURTEX C3* 2 l | | | | | | 5 | 1 |
| | CYTER* 1,5 l | | | | | | 7,5 | 0,75 |
| à | MEDAX MAX 0,3 kg | | | | | | 16 | 0,4 |
| | MODDUS, TRIMAXX 0,4 l | | | | | | 14 | 0,8 |
| Moyen | ORFEVRE, FABULIS OD 0,75 l | | | | | | 16 | 0,5 |
| | TERPAL 1,5 l | | | | | | 23 | 0,8 |
| | ARVEST*, BOGOTA PLUS 1,5 l* | | | | | | 17 | 0,8 |
| | PROTEG DC, CISAM 0,3 l | | | | | | 14 | 0,8 |
| Élevé | MODDUS ou TRIMAXX 0,5 l | | | | | | 18 | 1 |
| | PROTEG DC, CISAM 0,4 l | | | | | | 18 | 1 |
| | MEDAX TOP 0,8 l | | | | | | 21 | 0,8 |
| | ORFEVRE, FABULIS OD 1 l | | | | | | 21 | 0,7 |
| à | MEDAX MAX 0,4 kg | | | | | | 21 | 0,5 |
| | COURTEX C3* 2 l | | | | | | 26 | 1,6 |
| très élevé | PROTEG DC, CISAM 0,25 l MODDUS ou TRIMAXX 0,3 l | | | | | | | |

Remarque : En cours de campagne, des ajustements sont possibles en fonction du climat et de l'état de la végétation.
(*) : Certains spécialités sont désormais interdites en mélange (classées H301). Se référer aux étiquettes.



Date de fin d'utilisation des produits à base de chlormequat (ARVEST, BOGOTA, CECECE750, CONTREVERSE, COURTEX, CYCOCEL C5, CYTER, RANFOR, SPATIAL PLUS, STABILAN, STANDUP, TOPEPI) : 30/06/2022.

Les régulateurs ne font pas taller et ne permettent pas d'augmenter le volume de racines en conditions de plein champ.



ORGE HIVER

Stade et état des cultures

Stade plein tallage sur l'ensemble des parcelles. Le décollement de l'épi est imminent.

Faro semée vers la mi-octobre. La nourriture pour le colza 2023 arrive.



Désherbage

Les désherbages sont à peu près terminés

Fertilisation azotée

Conseil

***Les apports pourront être soldés avant une pluie sur orges de brasserie.
Il est possible de décaler les apports sur orge fourragère.***



ORGE de PRINTEMPS semée à l'automne

Le tallage est en cours

Planet semée le 12/11



Quelques dégâts de taupins sur cette Planet bio semée fin novembre



Fertilisation azotée

Si ce n'est pas encore fait, le solde pourra être apporté avant une pluie.

Désherbage

La pluie et la chaleur vont faire lever les dicot.

Attendre une quinzaine de jours pour faire un état des lieux et envisager un désherbage.



ORGE de PRINTEMPS semée ce printemps 2022

Les semis sont terminés.

Fertilisation azotée

Faire un premier apport d'une **cinquantaine d'unités au semis**.
Si le premier apport a été réalisé, le second pourra être fait au stade 3 feuilles.

Désherbage

La pluie et la chaleur vont faire lever les dicot.
Attendre une quinzaine de jours pour faire un état des lieux et envisager un désherbage.

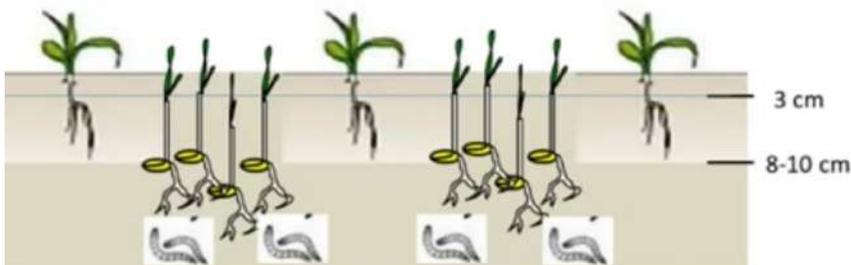


TAUPINS dans les TOURNESOL OU MAÏS

Règles de décision de lutte contre le taupin

| Risque | Situation | Conseil |
|------------|--|---|
| Très élevé | - Retournement de prairie (surtout la 2 ^{ème} année). - Dégâts historiques forts. | Application de micro-granulés au semis conseillée. |
| Moyen | - Prairie dans la rotation. - Maïs fréquent dans la rotation. - Quelques dégâts déjà observés sur la parcelle. | Eventuellement, application de micro-granulés au semis si semis précoce ou engrais starter 18-46. |
| Faible | - Pas de prairie dans la rotation. - Pas de dégâts déjà observés sur la parcelle. | Aucune protection insecticide. |

Lutte agronomique contre le taupin = semis de 100 kg /ha de blé ou d'orge à la volée et l'incorporer à 10 -15 cm de profondeur juste avant semis du maïs. Les graines appâts doivent être positionnées au-dessous des graines de maïs semées entre 3 et 5 cm. ([cliquez](#))



Une destruction chimique ou mécanique de la céréale appât est indispensable.



CORVIDES dans les TOURNESOLS OU MAIS

KORIT 420 FS reste disponible pour les semences de maïs 2022

Lutte contre Corbeau sur tournesol ou maïs = semer 150 kg /ha de blé à la volée mais 1 mois avant semis du tournesol ou du maïs pour que la céréale soit levée (2-3 feuilles) au moment du semis = objectif cacher la culture

➤ **Déclarer les dégâts** : en cas d'attaques dans vos parcelles en 2020, (même si vous avez déjà déclaré les années précédentes) via les formulaires départementaux (DDT, CA, FDSEA, FNC...) pour contribuer au classement des espèces nuisibles

➤ **Adapter l'itinéraire technique:**

- Eviter tant que possible les **semis de maïs décalés** dans l'espace et dans le temps
- Eviter les **sols soufflés** (attention aux préparations de sol en conditions sèches)
- **Rappuyer correctement la ligne de semis** : différences importantes selon le type de préparation de sol et les éléments semeurs
- Si les conditions le permettent, **privilégier un semis suffisamment profond** (4-5 cm ou + profond)

➤ **Traitement de semences:** En situations à risque, privilégier des **semences protégées** avec du **Korit 420FS** : disponible en 2021 (coût environ 10€/dose) dont l'efficacité est démontrée, même si insuffisante en situations de fortes attaques

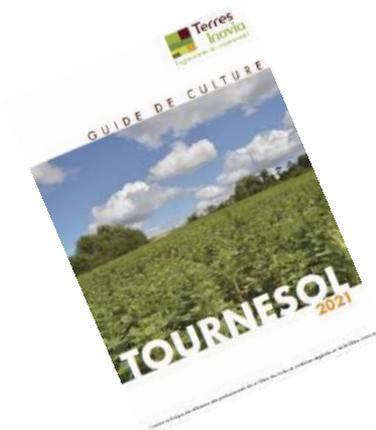
➤ **Réguler:** Possibilité de régulation par des tirs, se référer à la réglementation nationale, aux mesures en vigueur dans votre département et fonction de l'espèce considérée



TOURNESOL

Guide 2021

Le guide tournesol 2021 est disponible ([cliquez](#))



On reproche souvent au tournesol de salir les parcelles, pourquoi ne pas lui associer une autre espèce comme la luzerne ? ([voir guide luzerne](#))



Semis

Si la météo va bien, les semis vont pouvoir s'envisager à partir de la fin mars.



NOUVELLE REGLEMENTATION sur le GLYPHOSATE

Sur la base de l'évaluation des alternatives au glyphosate conduite par l'ANSES dans le cadre du règlement CE1107/2009, des nouvelles conditions d'utilisation du glyphosate sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2021 :

- glyphosate interdit lorsque le labour est positionné juste avant le semis.
- autorisé pour nettoyer le labour d'hiver avant semis de cultures de printemps.
- ne pas dépasser la dose de 1080 g/ha (3 l/ha de spécialité à 360 g/l) par année civile.
- Nombre d'applications précisé dans les AMM des spécialités

Extrait du guide cultures des chambres d'Agriculture Bourgogne Franche-Comté

Optimiser l'efficacité du glyphosate

Pour garantir une efficacité maximale du glyphosate, il est nécessaire de :

- **Intervenir au bon stade.**
- **Traiter en bonnes conditions :**
 - temps calme (vent < 19 km/h ou niveau 3 sur l'échelle de Beaufort) ;
 - hygrométrie > 70 % (facteur prépondérant, amélioré s'il est à 90 %), possible sur faible rosée ;
 - température comprise entre 15 et 25 °C, éviter les applications sur sols froids (sur vivaces, la température du sol influence l'efficacité du traitement) ;
 - délai avant la pluie de 1 à 6 h (variable selon les spécialités) ;
 - éviter les stress hydriques et préférer les applications sur sols humides ;
 - traitements sur chaumes : lors des périodes où l'hygrométrie est faible et les températures élevées, préférez les traitements matinaux pour bénéficier de la rosée.
- **Privilégier les applications à bas volumes : 100 l d'eau/ha maximum.**
- **Limitier les risques de dérive :** utiliser des buses anti-dérives et si possible un adjuvant qui possède la mention « limitation de la dérive » (ex : HELIOSOL).
- **Prendre en compte la dureté de l'eau :** les ions calcium inactivent les molécules de glyphosate, ce qui nuit à l'efficacité du traitement. Pour limiter ce phénomène, utiliser préférentiellement du sulfate d'ammonium (spécialité autorisée pour l'usage en bouillie herbicide, type ACTIMUM (100 g de sulfate d'ammonium neutralise 100 ppm de calcium dans 100 l d'eau).
- **Utiliser des adjuvants adaptés.**
Bien que de nombreuses spécialités contiennent des surfactants, l'ajout d'adjuvant permet d'améliorer et de régulariser l'efficacité du glyphosate, surtout à faible dose et à faible volume. Le glyphosate pénètre dans les plantes avec l'eau (il est hydrophile).
 - L'huile (hydrophobe) est donc un adjuvant qui présente peu d'intérêt.
 - Le sulfate d'ammonium est l'adjuvant indispensable pour son effet sur la dureté de l'eau et son effet « hygroscopique » (maintien de l'hygrométrie autour de la gouttelette de pulvérisation).
 - Les mouillants (HELIOSOL) ou adjuvants acidifiants (ELTON) sont possibles mais préférez les adjuvants cationiques (REGAIN, SILWETT L77, SURF 2000...).

⚠ Attention : Certains mouillants améliorent mieux l'efficacité du glyphosate que d'autres : HELIOSOL et SURF 2000 sont supérieurs à LI 700 STAR ou SILWETT L77 ou GONDOR. Ne pas utiliser d'EPSOTOP (le Mg neutralise le glyphosate).

En conclusion, on peut retenir à titre d'exemple d'utiliser les adjuvants suivants : SURF 2000 0,1 % + ACTIMUM 0,5 à 1 % ou HELIOSOL 0,2 % + ACTIMUM 0,5 à 1 %.

➤ Respecter les délais avant le travail du sol

Le glyphosate pénètre dans la plante par absorption foliaire, plus ou moins rapidement selon la physiologie de la plante (annuelle ou vivace).

| Cible | Délai minimum entre l'application chimique et le travail du sol |
|---|---|
| Plante annuelle (ray-grass, repousse de céréales, dicotylédones). | 1 jour (délai à la pluie : 3 heures). |
| Plante vivace (liseron, chardon, chiendent, rumex...). | 7 jours (délai à la pluie : 6 heures). |

Pour celles et ceux qui sont intéressés par le **crédit d'impôt « sortie du glyphosate »** ([Cliquez](#))



Rechercher

PRODUCTION & FILIÈRES ALIMENTATION ENSEIGNEMENT & RECHERCHE MINISTÈRE MENU

Accueil > Tout savoir sur le crédit d'impôt « sortie du glyphosate »

Tout savoir sur le crédit d'impôt « sortie du glyphosate »

28/02/2022 GLYPHOSATE | TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE | PRODUIT PHYTOPHARMACEUTIQUE





Couverts – Méteils – Luzerne - Fourrages

LUZERNE

Si vous n'avez pas pu semer de luzernes, nous entrons dans la période optimale de semis.

Extraits du guide luzerne GNIS ([cliquez](#))

Semis de printemps
 Au printemps, l'implantation est souvent préférée qu'en fin d'été, mais on risque un cours de l'année. Il faut semer dans un sol suffisamment réchauffé et réchauffé. Avant les dates indiquées sur la carte ci-contre, les chances de réussite sont réduites.
 Au printemps, les semis doivent être effectués suffisamment tôt pour qu'en cas de sécheresse précoce, les jeunes plantules soient déjà bien enracinées. Dans les zones craignant la sécheresse, les semis de fin d'été sont plus sûrs.

De moitié au nord
 Du nord au sud
 Du sud au nord
 En zone de montagne, sans limite de latitude

| | Semis de fin d'été | Semis de printemps |
|-----------------|---|--|
| Intérêts | <ul style="list-style-type: none"> • Production importante dès le printemps suivant. • Culture en place pendant la phase hivernale. • Adventices moins concurrentielles. • Adapté dans les terres difficiles à exploiter en sortie d'hiver. | <ul style="list-style-type: none"> • Développement rapide de la luzerne (température et jours longs). • Reprise du sol facile après un labour d'hiver. • Production de fourrage en début d'été. |
| Limites | <ul style="list-style-type: none"> • Travail du sol difficile en conditions très sèches. • Risque de manque d'eau dans les semaines suivant le semis. • Risque de gel précoce. | <ul style="list-style-type: none"> • Réduction de moitié de la production l'année du semis. • Fenêtre de semis réduite. • Risque de sécheresse précoce et de salissement plus élevé. |

Intérêts et limites d'un semis de fin d'été ou de printemps.

Luzerne semée à 35 kg en aout 2021



Pensez à chauler (CaCO₃) avant une implantation de luzerne

- Le carbonate (CO₃) chauler
- La luzerne est exigeante en ion Ca

Figure 1 : Sensibilité à l'acidité du sol de différentes espèces



Delier DELEAU (ADRIAIS - Institut du végétal)

COUVERTS

L'implantation des vesces et des seigles dans les couverts a plus ou moins réussi (limaces)



Squelette de radis



METEIL

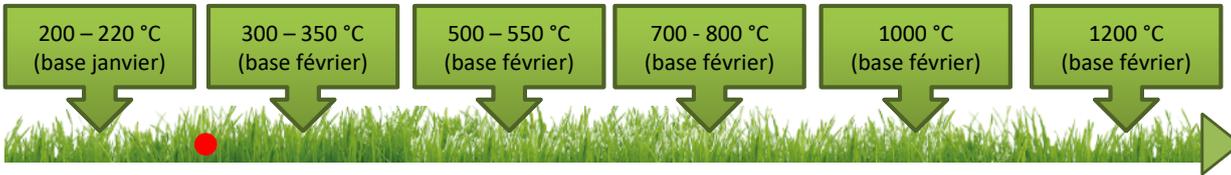
Magnifique méteil triticales avoine pois vesce





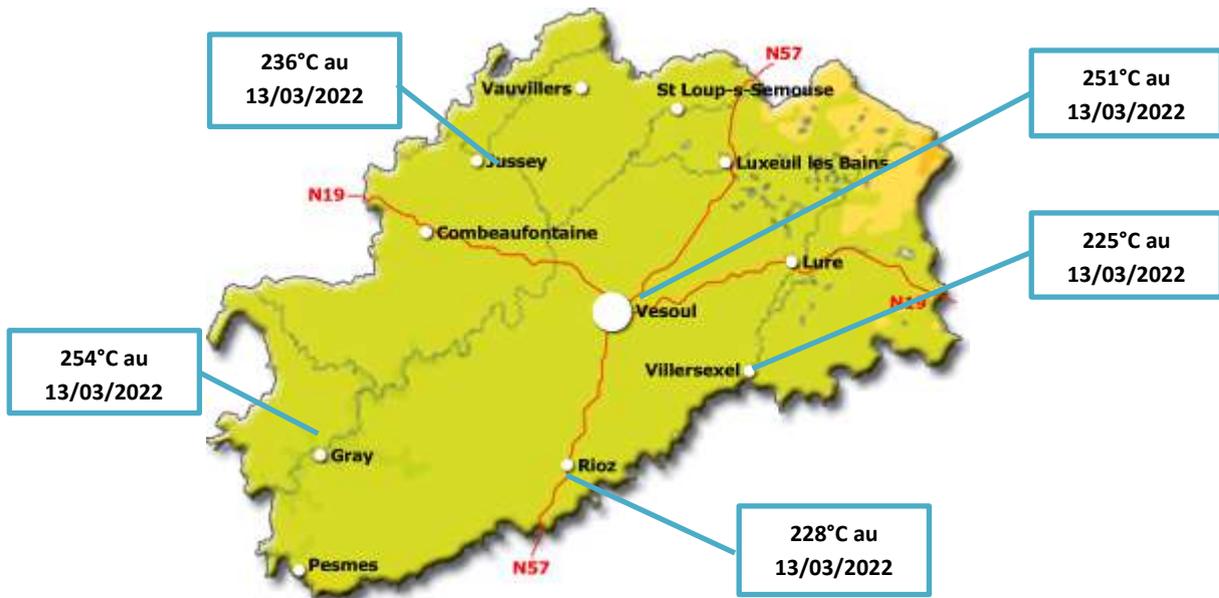
Le coin de l'herbe

● Cumul actuel degrés-jours



| | | | | | |
|--------------|----------------|---------------|-----------------------|-----------------|-------------|
| Tallage | | Epi 5 cm | Début épiaison | Début floraison | Floraison |
| Apport azote | Mise à l'herbe | Fin déprimage | Enrubannage, ensilage | Foin précoce | Foin tardif |

°C en base février



Mise à l'herbe en vue !

Certains animaux sont déjà dehors quelques heures dans la journée pour profiter d'une petite pousse. Les températures sont encore froides la nuit ce qui explique encore de faibles croissances d'herbe.

Le pâturage tournant peut être pratiqué de beaucoup de manières mais ses avantages sont toujours les mêmes : une **meilleure valorisation de l'herbe et donc des économies de fourrages et de concentrés** ! Le pâturage tournant est valable **pour toutes les productions d'herbivores** !

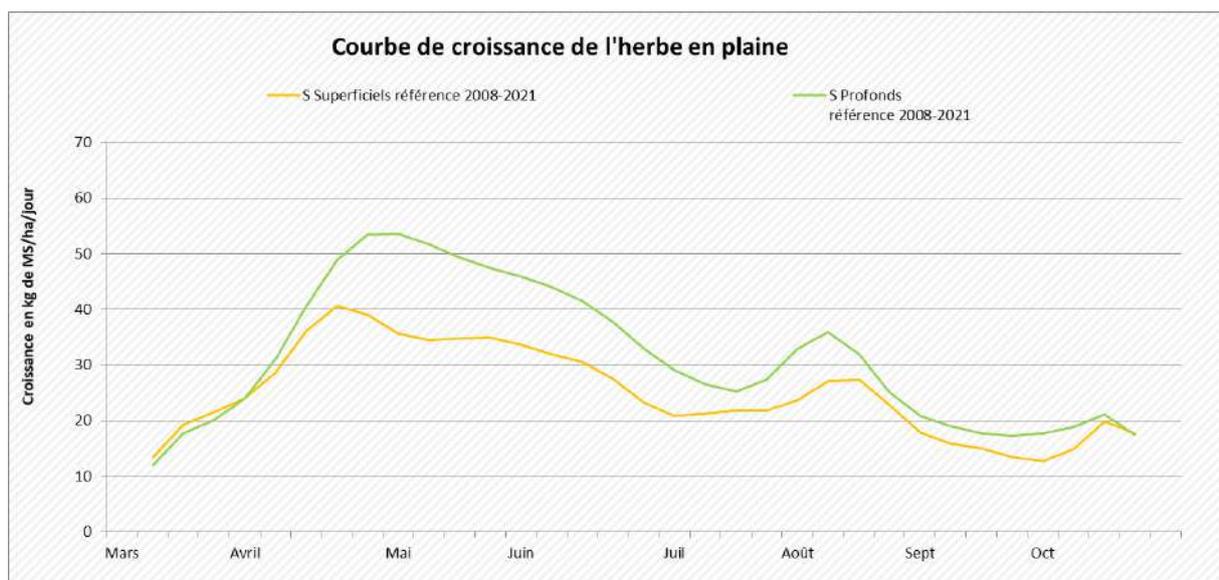
Attention ! Un bon pâturage tournant repose surtout sur un **chargement adapté à la production de la prairie** ! Le but étant de rechercher une ration au maximum à base d'herbe pâturée puisque c'est la ressource la moins coûteuse du point de vue (au moins) de la récolte !

Alors : **comment avoir la bonne taille de paddock ?**

1. Estimer la pousse d'herbe de printemps et les ares/UGB
2. Faire le calcul du nombre de paddocks et de leur surface
3. Aménager son parcellaire et sortir les animaux !

1. Estimer la pousse d'herbe de printemps

Pas toujours facile à estimer... Le plus fiable est de mesurer les hauteurs d'herbe dans quelques parcelles pour calculer la croissance (location d'herbomètres possibles auprès de GenIA test) mais cette méthode est chronophage... Sinon vous pouvez prendre de grands repères :



En considérant une capacité d'ingestion de **15 kg MS/VL/j**, pousse de printemps :

- Sol **superficiel** : **35 kg MS/ha/j** → $15 / 35 = 43$ ares/VL
- Sol **profond** : **50 kg MS/ha/j** → $15 / 50 = 30$ ares/VL

Maintenant que l'on connaît le besoin en surface au printemps on peut réaliser le calcul suivant :

2. Faire le calcul du nombre de paddocks et de leur surface

En fonction de la **durée** d'un paddock

En fonction du **nombre de paddocks** qu'on veut faire

| | |
|--|--|
| nombre d'UGB qui vont pâturer | |
| ares/UGB objectif | |
| surface nécessaire au printemps | |
| intervalle entre passage (j) | |
| nombre d'ha par jour | |
| durée du paddock (en jours) | |
| taille moyenne d'un paddock | |
| nombre de paddocks | |
| nombre d'UGB par ha de paddock (chargement instantané) | |
| ares par UGB et par jour | |

A

B

$C = A \times B$

D

$E = C / D$

F

$G = E \times F$

$= C / G$

$= A / G$

$= E / A$

| | |
|--|--|
| nombre d'UGB qui vont pâturer | |
| ares/UGB objectif | |
| surface nécessaire au printemps | |
| intervalle entre passage (j) | |
| nombre d'ha par jour | |
| nombre de paddocks (en jours) | |
| taille moyenne d'un paddock | |
| durée moyenne d'un paddock (en jours) | |
| nombre d'UGB par ha de paddock (chargement instantané) | |
| ares par UGB et par jour | |

Exemple :

50 VL vont pâturer – sol profond donc 30 ares/UGB objectif – intervalle entre passage : la préconisation est de revenir tous les **21 jours** pour laisser le temps aux graminées de grandir (au printemps) – ensuite on a le choix entre 2 cas :

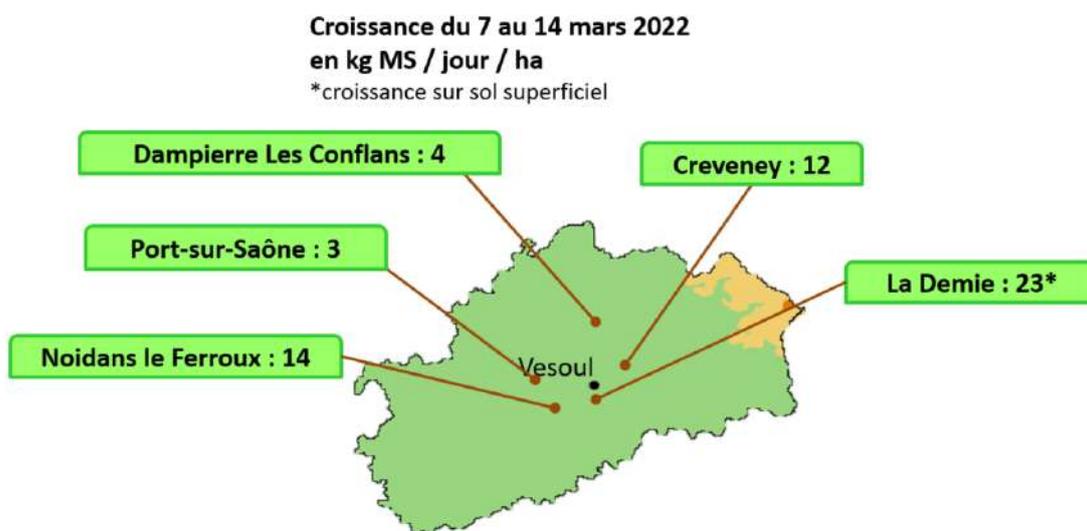
- Soit on fixe le **nombre de paddocks**
- Soit on fixe la **durée des paddocks**

Dans notre cas, par exemple, 7 paddocks de 2,1 ha dureront chacun 3 jours au printemps. Il faudra bien sûr adapter le temps de séjour ou le nombre de paddocks auxquels les animaux ont accès (voire la ration) selon les conditions de pousse de l'herbe !

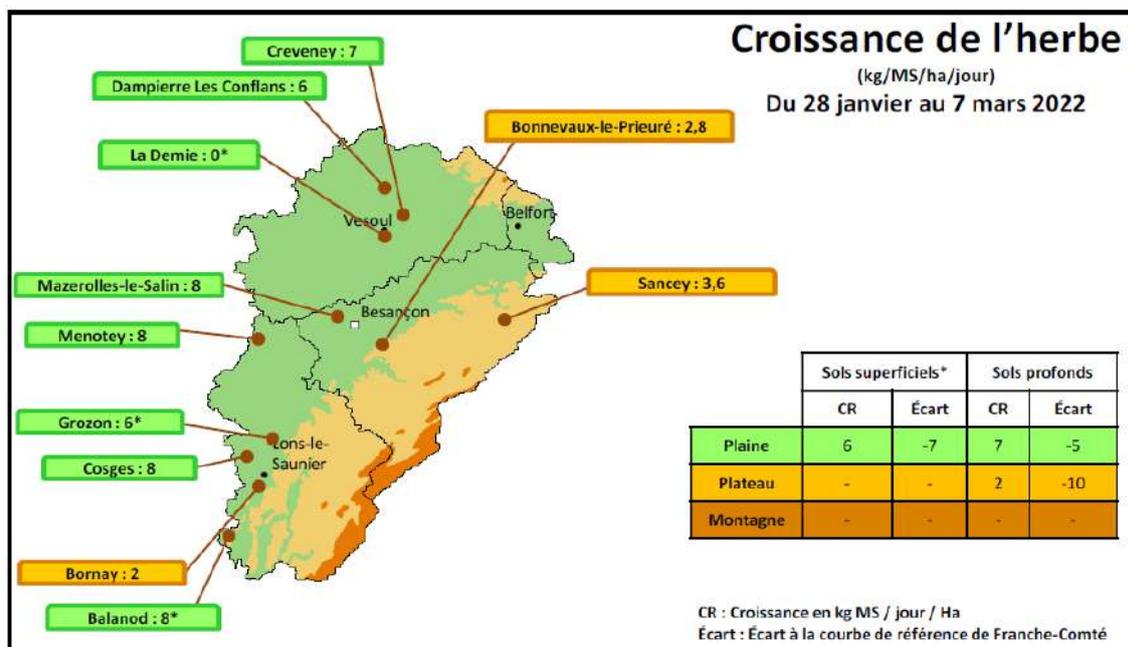
Tout cela est détaillé par Luc Delaby dans l'[épisode 3 – saison 1 de Radio Prairies](#) (6 min 42).

3. Aménager son parcellaire et sortir les animaux !

Croissances de la semaine mesurées par la Chambre d'agriculture cette semaine :



Météo de l'herbe de la semaine dernière :



Retrouvez **Radio "Prairies"** par le Groupe Herbe Franche-Comté !

Retrouvez le **3^{ème} épisode** sur la [chaîne YouTube du Groupe Herbe Franche-Comté](#) ! Cette semaine on rencontre un agriculteur du territoire de Belfort qui nous parle de son pâturage avec les laitières :)
 Contacts : Margaux Reboul Salze – Chambre d'Agriculture de Haute-Saône : 03.84.77.14.34 – margaux.reboul-salze@haute-saone.chambagri.fr

Radio "Prairies"
 La radio qui vous parle d'herbe !
 Saison 2

REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE
 MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

MARDI 22 MARS 2022 à 13H30

17 rue de la gare, 70160 AMANCE

**PATURER, PLANTER POUR OPTIMISER :
cas du pâturage tournant
au GAEC DU LENERY**



Pâturage tournant:
Aménagement et
technique

Agroforesterie et
pâturage : pourquoi,
comment?

Pâturage et données
technico-économiques



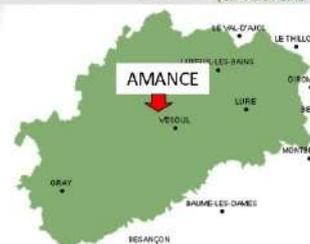
**PATURER, PLANTER POUR OPTIMISER :
cas du pâturage tournant
au GAEC DU LENERY**

Programme :

- 13H30 : Accueil café + mot d'accueil
- 13H45 : Présentation du GAEC du Lenery
- 14H : Début des ateliers : 3 ateliers de 30 min

| ATELIER | CONTENU | Intervenants |
|--|---|--|
| Pâturage : ça tourne ! | Technique et mise en place du pâturage tournant (parcellaire, surface, accès à l'eau, chemins..) + témoignage des agriculteurs | Margaux Reboul Saize (CA-70)+ l'agriculteur |
| Des arbres dans la prairie : pourquoi et comment ? | Réfléchir, adapter et chiffrer son projet d'implantation de haie en fonction de ses objectifs et de son contexte | Damien Jolissaint (CA-70) |
| Pâturage et données technico-économiques* | Comparaison des données technico-économiques entre systèmes alimentaires Coût de production des fourrages, focus sur les chiffres du GAEC du Lenery | Florine Levrey (Geniatest Conseil élevage) et Marion Churout (CA-70 et GAB 70) |

- 16H30 : Verre de l'amitié
- Plan :



Evènement ouvert à tous,

*chiffres issus du GIEE

« Réussir sa conversion bio ensemble »



La vidéo de la semaine

Témoignage Xavier DEBREUVE – agriculteur dans l'Yonne – système ACS
Moins de travail du sol et moins d'herbicides, est-ce possible ? ([cliquez](#))





En stage avec l'AFPASA.... A venir !

SAVOIR TRIER ET MANIPULER SES BOVINS À CHEVAL

Dates : lundi 21 et mardi 22 mars 2022
Lieu : JUSSEY (70)
Intervenant : Étienne GALLINE
Responsable du stage : Christelle DEPLANTE

LE PLAN STRATEGIQUE NATIONAL (PSN) ANTICIPER la réforme de la PAC 2023-2027

Dates : mardi 22 mars 2022
Lieu : VESOUL (70)
Intervenant : Pierrick TARIN, conseiller PAC de la Chambre d'Agriculture de Haute-Saône
Responsable du stage : Christelle DEPLANTE

TRIER, STOCKER SES CEREALES A LA FERME : AUTONOMIE, VALORISATION ET ECONOMIE D'INTRANTS

Date : Jeudi 24 mars 2022
Lieu : secteur VESOUL (70)
Intervenants : Patrick MADIOT, expert - conseil en triage de semences et Juliette GUESPIN conseillère en agriculture biologique de la Chambre d'Agriculture de Haute-Saône
Responsable du stage : Christelle DEPLANTE

DESHERBAGE ET FERTILITÉ DU SOL EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Dates : Jeudi 7 avril, mardi 8 novembre et lundi 28 novembre 2022
Lieu : secteur VESOUL (70)
Intervenants : Juliette GUESPIN et Marion CHUROUT, conseillères en agriculture biologique de la Chambre d'Agriculture de Haute-Saône
Responsable du stage : Christelle DEPLANTE

ÉDUCATION ET DRESSAGE DU CHIEN DE TROUPEAU - INITIATION

Dates : Lundi 26 septembre, lundi 24 octobre, mardi 22 novembre et la quatrième journée reste à définir
Lieu : VOUHENANS (70)
Intervenant : Bruno BANON, formateur/dresseur de l'institut de l'élevage
Responsable du stage : Christelle DEPLANTE

REUSSIR SA CONVERSION EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE, TECHNIQUEMENT ET ECONOMIQUEMENT

Dates : Lundi 17 octobre, jeudi 27 octobre et mardi 15 novembre 2022
Lieu : VESOUL (70)
Intervenants : Patrice COTE, Marion CHUROUT et Juliette GUESPIN, conseillers en Agriculture Biologique de Chambre d'Agriculture de Haute-Saône, et Blaise OUDIN, conseiller au CER FRANCE
Responsable du stage : Christelle DEPLANTE

CAPTAV : CERTIFICAT D'APTITUDE AU TRANSPORT D'ANIMAUX VIVANTS

Dates : Mardi 6 décembre, mercredi 7 décembre et jeudi 8 décembre 2022
Lieu : VESOUL (70)
Intervenant : Pierre BERRECHET, de l'institut de l'élevage
Responsable du stage : Christelle DEPLANTE

Toute personne en situation de handicap intéressée par la formation est invitée à prendre contact avec l'AFPASA afin d'envisager les aménagements possibles.

Toutes nos formations sont consultables sur notre site internet www.afpasa70.fr (programmes, tarifs et conditions générales envoyés sur demande) Rejoignez-nous sur notre page Facebook : Afpasa Vesoul

Renouvellement Certiphyto « Décideur en exploitation agricole »

Date : jeudi 31 mars 2022

Lieu : Maison des agriculteurs de Vesoul

Intervenants : **Conseillers Agronomie/environnement CA 70**

Responsable du stage : Emeline HUMBERT - AFPASA

Pour tous renseignements, s'adresser à :

AFPASA

Téléphone : 03.84.77.14.38 - Mail : afpasa@haute-saone.chambagri.fr

Site : www.afpasa70.fr / Facebook : Afpasa Vesoul

[Bulletin du 15.03.2022](#)

Bulletin rédigé et édité par la Chambre d'agriculture de Haute-Saône
17 quai Yves Barbier - BP 20189
70004 VESOUL
Tél.: 03 84 77 14 40

Site internet :



Les conseils contenus dans ce bulletin sont basés sur les observations des parcelles de référence du BSV. Ils sont à adapter en fonction de votre propre situation. Cliquez pour lire le [BSV Grandes Cultures](#).

Se référer à l'étiquette du produit avant utilisation.

Pour connaître les matières actives des produits cités, se référer au site <https://ephy.anses.fr/> et aux guides cultures papier des Chambres d'Agriculture de Bourgogne Franche Comté.

Un référentiel produits phytosanitaires actualisé en permanence est disponible sur MesP@rcelles pour les abonnés. Pour chaque produit, vous trouverez toutes les informations sur les matières actives, les mélanges, les usages, la réglementation, les phrases de risque...



La Chambre d'agriculture de Haute-Saône est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le n°IFO1762 dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

